



VIGINUM ANNÉE #1



Stéphane Bouillon,

Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale

« Il y a sans arrêt des risques d'erreur et d'illusion dans nos perceptions »

Edgar Morin, *Leçons d'un siècle de vie.*

Dernier-né des services de la Première ministre placés au sein du Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale, le service de vigilance et de protection contre les ingérences numériques étrangères, intitulé VIGINUM, a connu son premier anniversaire le 14 juillet 2022. Le temps est donc venu de présenter le bilan de cette première année de travail. Comme tout service de l'État, VIGINUM doit en effet rendre compte de l'exercice de ses missions aux assemblées parlementaires, mais aussi aux instances de contrôle prévues par les textes réglementaires qui l'ont créé, et organisent et encadrent son activité.

C'est la raison d'être de ce rapport.

Il vise à honorer l'engagement de transparence qui est consubstantiel à la mission du service, qui est son arme. Cet engagement avait été pris devant les parlementaires et les instances qui avaient été consultés dans la phase de réflexion et de préparation ayant précédé la création du service. Leurs avis avaient scrupuleusement été pris en compte, pour mieux répondre aux attentes sur les conditions dans lesquelles VIGINUM allait travailler.

Ces attentes tiennent sans aucun doute à une conscience largement partagée de l'existence d'acteurs dissimulés sur les plateformes en ligne, manipulant la visibilité des informations souhaitées et l'audience associée, et orientant les débats entre internautes en ayant recours à des procédés inauthentiques, afin de nuire aux institutions, aux valeurs et aux intérêts de notre pays. Notre tradition nationale est empreinte, et nous pouvons en être fiers, de débats et d'une circulation rapide, parfois passionnée, des idées et des informations. C'est la marque de la démocratie. Malheureusement, notre époque est aussi, désormais, celle des tentatives de manipulations et des artifices affectant les débats sur les plateformes en ligne.

VIGINUM est donc l'outil dont s'est doté notre pays pour tenter de parer à ces artifices quand ils sont organisés par l'étranger, tirant les enseignements d'un passé récent. Nous avons tous en mémoire les tentatives étrangères de déstabilisation de l'élection présidentielle de 2017 connues sous le nom de *Macronleaks*, ou les attaques et diffamations dont notre pays a été la cible après l'assassinat de Samuel Paty le 16 octobre 2020. La mission de VIGINUM est la détection et la caractérisation de ces campagnes artificielles, impliquant des acteurs étrangers, visant à tromper les usagers des plateformes en ligne, à altérer la sincérité du débat démocratique, le cas échéant des scrutins, et portant, de fait, atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation. Ce champ est à la fois vaste et circonscrit. Il doit respecter les droits des internautes, leur vie privée, et nos libertés publiques. L'action de VIGINUM doit donc être entourée de garanties.

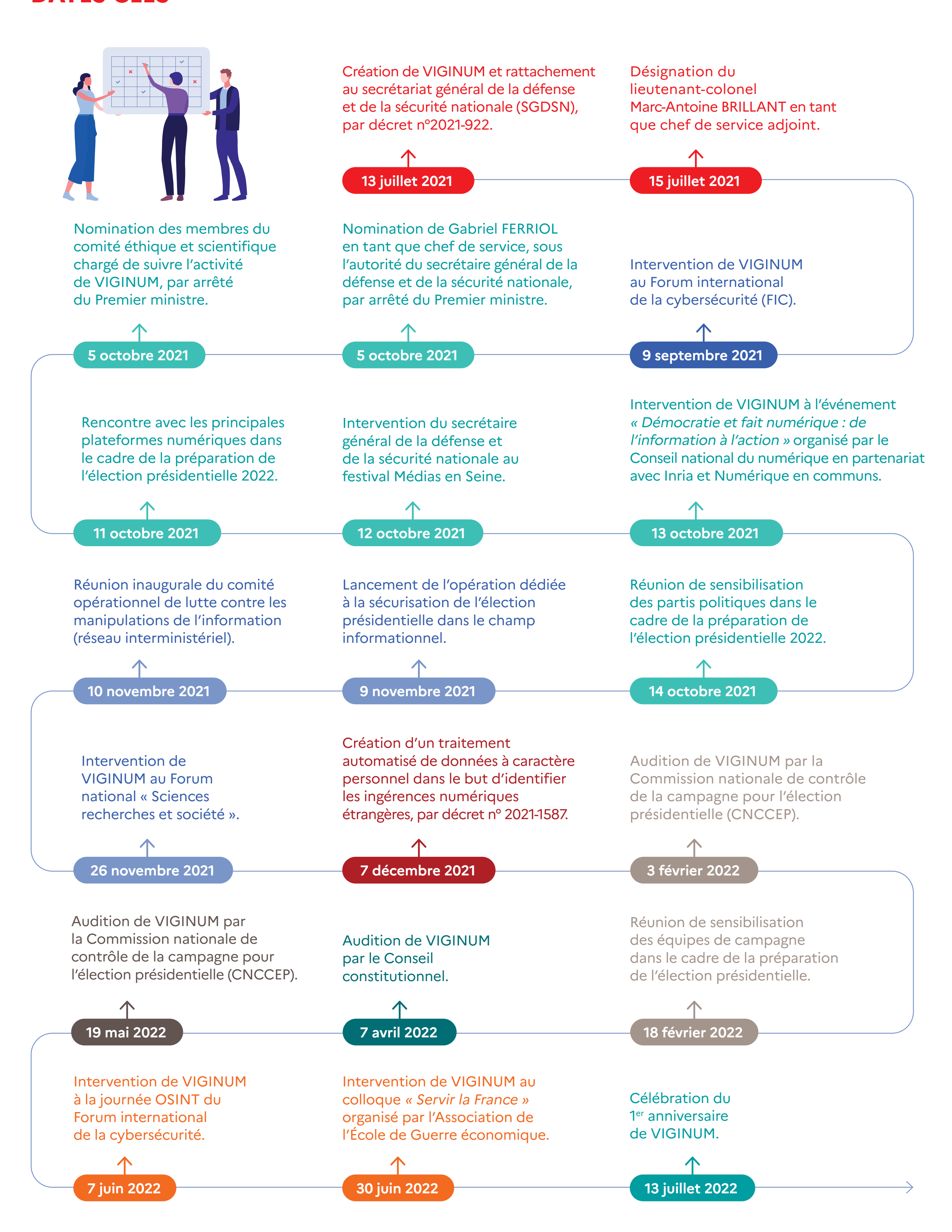
Elles sont posées par les deux décrets qui fondent l'action de VIGINUM et constituent le cadre solide au sein duquel elle s'inscrit : les principes et la lettre en ont été arrêtés dans son décret de création daté du 13 juillet 2021, à l'issue d'une longue concertation et d'un travail juridique approfondi avec le Conseil d'État. Ce processus a été complété par un dialogue exigeant avec la Commission nationale de l'informatique et des libertés et un examen en Assemblée générale du Conseil d'État, qui a abouti à la publication d'un second décret au mois de décembre 2021 relatif au traitement des données recueillies.

En outre, par souci de rigueur, mais aussi par volonté d'anticiper les évolutions à venir, il a été décidé la création d'un comité éthique et scientifique qui m'est rattaché. Cette instance rassemble des personnalités hautement compétentes dans les champs juridiques, diplomatiques, scientifiques ou médiatiques. Elle assure à la fois une fonction de contrôle, de conseil et, je le souhaite pour demain, de liaison avec une communauté scientifique riche de talents, active et experte dans les champs qui nous intéressent. Je forme le vœu qu'elle puisse aussi nous aider dans le dialogue noué avec les structures homologues créées dans les États partenaires, et avec l'Union européenne qui s'investit beaucoup sur le sujet des ingérences numériques étrangères et de la désinformation.

À l'issue d'une première année d'existence, le chemin parcouru est considérable. Celui qui s'ouvre devant nous ne l'est pas moins. L'action de VIGINUM s'inscrit dans la volonté d'ensemble de l'État de toujours mieux protéger nos concitoyens, face à tous ceux qui souhaitent nuire à notre modèle démocratique, aux valeurs et aux intérêts fondamentaux de notre pays. Soyez assurés de l'engagement profond de tous les agents du SGDSN dans ce but.

Je souhaite que la lecture de ce rapport vous en convainque.

DATES CLÉS



Frise des opérations conduites par VIGINUM p.19.



1

LE CADRE JURIDIQUE ET ÉTHIQUE

Créé à l'été 2021, VIGINUM est le service technique et opérationnel de l'État chargé de protéger le débat public numérique contre les campagnes de manipulation de l'information impliquant des acteurs étrangers et visant à nuire à la France et à ses intérêts fondamentaux. Son activité opérationnelle s'inscrit dans un cadre juridique et éthique rigoureux, reposant notamment sur l'autorisation de consulter, collecter et exploiter des données à caractère personnel ainsi que sur l'intervention d'un comité éthique et scientifique composé de personnalités qualifiées chargées de suivre les conditions d'exercice de ses missions.

La génèse de **VIGINUM**



Les manipulations de l'information se multiplient et s'aggravent

Intégrées dans des stratégies de compétition, de contestation ou de confrontation dites « hybrides », les campagnes numériques de manipulation de l'information se sont imposées comme un levier dans les rapports de force à l'échelle internationale.

Ces campagnes reposent sur un large éventail de stratégies et de techniques destinées à modifier les perceptions et à altérer les comportements collectifs. Elles ont pour principaux objectifs d'éroder la confiance du public dans les institutions, de polariser les débats d'intérêt général, de créer ou d'amplifier des tensions au sein des populations. Elles constituent une menace sérieuse pour les sociétés démocratiques dont le fonctionnement repose sur le débat public, dans un espace numérique ultradynamique, lui-même devenu un théâtre stratégique pour les États.

Ces dernières années, de plus en plus de pays ont révélé avoir été victimes de campagnes numériques de manipulation de l'information. Apparues tout d'abord en période électorale afin d'influencer le vote de certains citoyens ou de porter atteinte au bon déroulement du scrutin, ces campagnes s'immiscent désormais dans tous les champs du débat public numérique, exploitant des faits d'actualité ou de société marquants dans le but d'altérer la sincérité des échanges ou de perturber l'ordre public.

Au fil du temps, la menace informationnelle est devenue de plus en plus complexe à appréhender que l'on considère :

• les profils de ses auteurs ou de ses commanditaires (acteurs étatiques ou non, hiérarchisés ou non) ;
• leurs motivations (opération planifiée ou exploitation opportuniste d'une actualité) ;
• leurs modes opératoires (fermes à *trolls*, réseau de bots, animation d'avatars, actions coordonnées en essaim, forge de narratifs malveillants, dissémination d'informations déformées ou trompeuses, publications au sein de « chambres d'échos », etc.).

Face à cette menace, plusieurs Etats ont fait le choix de réagir. Quand certains ont privilégié la mise en place de réseaux de coopération inter-services ou interministérielle, d'autres ont opté pour la création de structures spécialisées chargées d'assurer une protection contre des campagnes numériques de manipulation de l'information impliquant des acteurs étrangers, voire nationaux.

De nombreuses institutions internationales se sont également mobilisées. Au sein de l'Union européenne (UE), le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) a, dès 2015, créé une division de communication stratégique « *StratCom* » appuyée de

QU'EST-CE QU'UNE INGÉRENCE NUMÉRIQUE ÉTRANGÈRE ?

Une ingérence numérique étrangère est un phénomène inauthentique affectant le débat public numérique qui combine une atteinte potentielle aux intérêts fondamentaux de la Nation, un contenu manifestement inexact ou trompeur, une diffusion, ou une volonté de diffusion, artificielle ou automatisée, massive et délibérée, ainsi que l'implication, directe ou indirecte d'un acteur étranger (étatique, paraétatique ou non-étatique).

trois *task forces* régionales (Est, Sud et Balkans) chargées de détecter des campagnes numériques de manipulation de l'information et de concevoir des contre-discours adaptés. D'autres institutions internationales (G7, OCDE, etc.) se sont également saisies des enjeux liés à la lutte contre les manipulations de l'information.



La France face aux manipulations de l'information

En France, la menace que font peser les manipulations de l'information, particulièrement dans le processus de décision démocratique, est apparue au grand jour à l'occasion de l'affaire dite des « *Macron Leaks* » de 2017. À cette occasion, le pays a dû faire face à une campagne numérique de manipulation de l'information, destinée à déstabiliser une candidature quelques jours avant le second tour de l'élection présidentielle. Celle-ci comprenait à la fois un volet cyber avec une attaque informatique débouchant sur un vol de données privées et un volet informationnel incluant la diffusion de rumeurs et de fausses nouvelles.

Dès 2018, les pouvoirs publics ont pris de premières mesures de lutte contre les manipulations de l'information à travers la mise en place d'un réseau de coordination interministérielle, placé sous l'égide du SGDSN, destiné à mieux appréhender cette nouvelle menace.



LA CRÉATION DE VIGINUM S'INSCRIT DANS UNE FRANCE DE PLUS EN PLUS CONNECTÉE AUX RÉSEAUX SOCIAUX :

En janvier 2021, la France comptait 59,47 millions d'internautes (+2,5% en un an) dont 49,60 millions utilisent les réseaux sociaux (+13% en un an), soit 75,9% de l'ensemble de la population.

Source : Digital Report 2022 *(We are social/Hootsuite)*

Parallèlement, l'arsenal législatif a été renforcé par le vote de la loi n° 2018-1202 du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information, qui a doté l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) et le juge des référés de nouvelles prérogatives en la matière.

À l'automne 2020, la menace informationnelle s'est intensifiée. Au lendemain de l'attentat islamiste de Conflans-Sainte-Honorine, la France a été la cible d'une campagne de dénigrement particulièrement virulente déclenchée sur les réseaux sociaux. En réponse, l'exécutif a décidé de confier au SGDSN le pilotage d'un groupe de travail interministériel, appelé « *taskforce* Honfleur », chargé de caractériser les dynamiques de propagation du discours anti-français circulant sur les plateformes numériques et d'en apprécier le caractère spontané ou non. À l'issue, la *taskforce* « Honfleur » a conclu qu'une part importante des expressions hostiles à la France et à son modèle démocratique relayées sur les réseaux sociaux était le fruit d'activités inauthentiques et de manœuvres informationnelles orchestrées par des acteurs étrangers.

Cette tentative de déstabilisation et la prise de conscience de la montée en puissance de la menace informationnelle ont mis en exergue la nécessité pour la France de renforcer son dispositif opérationnel de lutte contre les manipulations de l'information.

Un nouveau service **technique et opérationnel**

Le décret n° 2021-922 du 13 juillet 2021

La décision de doter la France d'une structure spécialisée chargée de la protection contre la menace informationnelle a été prise au début de l'année 2021. Une mission de préfiguration, succédant à la *taskforce* « Honfleur », a alors été mise en place.

À la suite de travaux préparatoires impliquant de nombreuses consultations politiques et parlementaires, le décret n° 2021-922 du 13 juillet 2021 a complété les dispositions existantes du code de la défense afin de doter le secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale de nouvelles attributions en matière de lutte contre les manipulations de l'information, et plus particulièrement contre les ingérences numériques étrangères.

Pour assister le secrétaire général dans l'exercice de ses nouvelles attributions, le décret a créé un service à compétence nationale dénommé « service de vigilance et de protection contre les ingérences numériques étrangères » et communément appelé VIGINUM.

Ce nouveau service technique et opérationnel est chargé de détecter et de caractériser, au profit du SGDSN et des autorités garantes du bon déroulement des scrutins nationaux[1], les phénomènes répondant aux critères de définition d'une ingérence numérique étrangère tels qu'énoncés au sein du décret n° 2021-922 du 13 juillet 2021 :

- Implication d'acteurs(s) étrangers(s)
- Contenu manifestement inexact ou trompeur
- Amplification inauthentique
- Atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation



Comme le rappelle l'Article 1er du décret n° 2021-922 du 13 juillet 2021, le champ d'intervention de VIGINUM est circonscrit aux thématiques du débat public numérique qui touchent aux intérêts fondamentaux de la Nation, c'est-à-dire au cœur de la souveraineté nationale (par exemple l'indépendance, l'autonomie de la défense, l'intégrité du territoire, la diplomatie et le respect des engagements internationaux, le fonctionnement des institutions, la préservation des intérêts économiques, industriels et scientifiques majeurs, etc.).

VIGINUM apporte également son appui au SGDSN dans sa mission d'animation et de coordination des travaux interministériels de lutte contre la menace informationnelle.

Dans le cadre de ses missions, VIGINUM travaille en lien avec l'ensemble des administrations contribuant à la lutte contre les manipulations de l'information (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, ministère de l'Intérieur, ministère des Armées, etc.). Le service contribue également aux travaux européens et internationaux dans son domaine d'activité et entretient des relations opérationnelles et/ou techniques avec ses homologues étrangers, dans le respect des attributions du ministère chargé des Affaires étrangères.

Pour plus d'information sur la définition des missions de VIGINUM : décret n° 2021-922 du 13 juillet 2021 portant création de VIGINUM qui définit les missions du service.

1. En période électorale, VIGINUM fournit toute information utile à plusieurs autorités indépendantes et commissions de contrôles telles que l'Autorité de Régulation des Communications audiovisuelles et numériques (ARCOM) ou encore la Commission nationale de contrôle de la campagne électorale en vue de l'élection présidentielle (CNCCEP).



Un comité éthique et scientifique pour suivre l'activité de VIGINUM

Un comité éthique et scientifique a été placé auprès du secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale pour suivre l'activité de VIGINUM. Ses membres incluent des personnalités qualifiées dans les domaines diplomatiques, juridictionnels, scientifiques ou médiatiques. Depuis le 15 octobre 2021, le comité éthique et scientifique est présidé par Béatrice BOURGEOIS-MACHUREAU, conseillère d'Etat. Il est composé de :



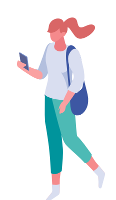
Béatrice Bourgeois-Machureau
Conseillère d'État
et présidente du CES



Jean-Maurice Ripert,
Ambassadeur
de France



Benoît Loutrel,
Membre du
collège
de l'ARCOM



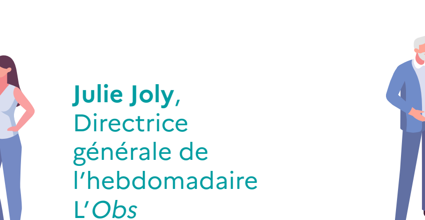
Pauline Talagrand,
Rédactrice en chef
adjointe à l'investigation
numérique de l'Agence
France Presse (AFP)



Marie-Christine Tarrare,
Procureure générale
près la cour d'appel
de Besançon



Aymeril Hoang,
Expert en numérique



Julie Joly,
Directrice
générale de
l'hebdomadaire
L'*Obs*



Claude Kirchner,
Directeur de recherche
émérite de l'Institut
national de recherche en
sciences et technologies
du numérique (Inria)

Le comité éthique et scientifique peut se voir communiquer tous les documents produits par VIGINUM. Il est systématiquement informé de l'ouverture et de la clôture des opérations menées par le service. Il reçoit régulièrement des informations relatives aux déclenchements et à la durée des collectes automatisées de données à caractère personnel initiées par le service. Il est rendu destinataire de l'ensemble des notes d'analyse produites par VIGINUM. Il peut adresser au chef de service des recommandations sur les conditions d'exercice des missions de VIGINUM. Le comité éthique et scientifique établit un rapport annuel, rendu public, que son président adresse à la Première ministre.

Le premier rapport annuel du comité éthique et scientifique sera publié sur le site Internet du SGDSN.

Un traitement automatisé de données à caractère personnel **strictement encadré**

Le décret n°2021-1587 du 7 décembre 2021

Dans le cadre des missions qui lui sont dévolues, VIGINUM mène de méticuleux travaux de recherche et d'analyse qui impliquent d'analyser des informations publiquement accessibles en ligne. Parmi ces informations peuvent figurer des données à caractère personnel pour lesquelles les conditions de collecte, d'exploitation et de conservation sont strictement encadrées.

Pour mener à bien ses missions, VIGINUM est autorisé à mettre en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel. Le cadre réglementaire de ce traitement de données a été fixé par le décret n°2021-1587 du 7 décembre 2021, pris après avis[2] de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et du Conseil d'État en assemblée générale.

Les catégories de données à caractère personnel concernées

Seules certaines catégories de données à caractère personnel peuvent être collectées par VIGINUM de façon automatisée :

- les données d'identification déclarées par les titulaires de comptes ouverts sur les plateformes en ligne ;
- les indicateurs permettant de caractériser l'activité et l'audience de ces comptes (nombre d'abonnés, nombre de publications, etc.) ;
- les contenus publiquement accessibles publiés par les titulaires de ces comptes et les indicateurs d'audience associés.

L'accès aux données à caractère personnel

Dans le cadre du traitement de données régi par le décret n°2021-1587 du 7 décembre 2021, VIGINUM est autorisé à accéder à des données à caractère personnel publiquement accessibles sur les plateformes numériques selon deux modalités d'accès :

- prévus à l'article 2 du décret du 7 décembre 2021 susmentionné, les travaux de veille consistent à observer l'activité sur les plateformes en ligne, si nécessaire après connexion, et sans interagir avec les utilisateurs. Le cadre réglementaire prévoit que les travaux de veille ne donnent pas lieu à une collecte automatisée de données à caractère personnel. Lors de ces travaux, les agents de VIGINUM peuvent recueillir manuellement des données à caractère personnel, afin d'établir la liste des critères techniques prévus au premier alinéa de l'article 2 du décret du 7 décembre 2021. Ils peuvent également exploiter des données publiquement accessibles ne présentant pas de caractère personnel (par exemple des indicateurs agrégés tels que la volumétrie, l'engagement, l'audience, etc.) ;

DÉFINITIONS

Une donnée à caractère personnel est toute information relative à une personne physique susceptible d'être identifiée, directement ou indirectement. Il peut s'agir d'un nom, d'une photo, d'une adresse mail, d'une adresse IP, d'un identifiant de connexion, etc.

Source : www.cnil.fr

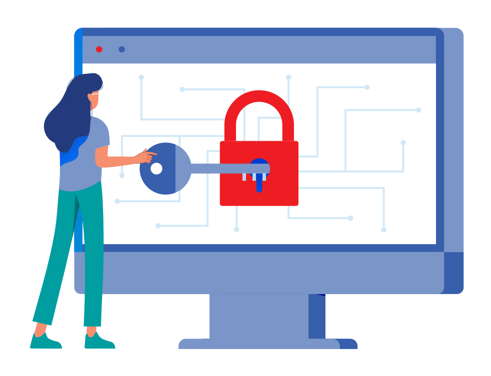
Un traitement automatisé peut se définir comme toute opération ou ensemble d'opérations effectué à l'aide d'un procédé automatisé (sans intervention humaine).

Source : www.cnil.fr

- prévue aux articles 1 à 4 du décret du 7 décembre 2021 susmentionné, la collecte automatisée de données à caractère personnel s'opère sur la base



2. Avis n°2021-116 du 7 octobre 2021.



RELATIONS AVEC LA CNIL

La CNIL est le régulateur national chargé de veiller à la protection des données à caractère personnel. Elle exerce à ce titre d'un rôle d'alerte, de conseil et d'information vers tous les publics mais détient également un pouvoir de contrôle et de sanction. VIGINUM entretient des échanges réguliers avec les services de la CNIL dans le cadre de leurs missions respectives.

des contenus publiquement accessibles aux utilisateurs des plateformes en ligne des opérateurs dont l'activité sur le territoire français dépasse un seuil de cinq millions de visiteurs uniques par mois, y compris lorsque l'accès à ces plateformes requiert une inscription à un compte. La sélection des données collectées de façon automatisée s'opère sur le fondement de critères techniques, notamment définis au cours des travaux de veille.

VIGINUM ne collecte pas de contenus dont l'accès est subordonné à une demande préalable ou une étape de validation de connexion (par exemple, un groupe fermé sur un réseau social ou sur un service de messageries instantanée).

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 qui prévoient que les collectes automatisées de données à caractère personnel soient « adéquates », « pertinentes » et « non excessives », la sélection des contenus à collecter s'opère de manière proportionnée : la collecte automatique des données personnelles est limitée par des critères techniques déterminés à l'issue de travaux de veille. Le recours à un système de reconnaissance faciale ou d'identification vocale pour sélectionner des contenus est proscrit.

Les contenus sont collectés pendant une période maximale de 7 jours, renouvelable dans la limite d'une durée qui ne peut excéder six mois à compter du déclenchement de la collecte.

Seuls les agents individuellement habilités par le chef de service de VIGINUM peuvent accéder aux données à caractère personnel collectées par le service.

Les collectes automatisées de données à caractère personnel réalisées par VIGINUM donnent lieu à une information systématique du comité éthique et scientifique qui est rendu destinataire chaque semaine de fiches l'informant des ajouts, des suppressions, des modifications des critères techniques utilisés pour la collecte. Au 30 septembre 2022, le service a ainsi adressé 87 fiches au comité.

Conservation et suppression des données à caractère personnel

Conformément à l'article 7 du décret du 7 décembre 2021, les données collectées de façon automatisée sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à leur analyse. Elles sont détruites à l'issue de leur exploitation et, au plus tard, au terme d'un délai de quatre mois à compter de la date de leur collecte, selon un procédé automatisé.

En complément de ses propres outils informatiques et dans le respect des dispositions prévues par le décret n°2021-1587 susmentionné, VIGINUM s'appuie sur des solutions techniques fournies par des prestataires français et européens pour réaliser ses missions.

Droit des personnes concernées par la collecte de données à caractère personnel

Le traitement de données, autorisé par le décret n°2021-1587 du 7 décembre 2021, constitue un traitement relatif à la sûreté de l'Etat et relève par conséquent des Titres I et IV de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. À ce titre, il n'est pas soumis au droit d'opposition.

Les personnes concernées par ce traitement peuvent toutefois exercer leurs droits d'accès, de rectification et de suppression.

Le droit d'accès permet à tout individu d'obtenir la confirmation que des données à caractère personnel le concernant sont ou ne sont pas traitées. Le droit de rectification permet à tout individu de rectifier les données à caractère personnel le concernant qui s'avèreraient inexactes ou incomplètes. Le droit de suppression permet à tout individu d'obtenir l'effacement de données à caractère personnel le concernant.

Pour assurer le plein exercice de ces droits, le chef de service, responsable du traitement, a désigné une référente « informatique et libertés », chargée de répondre à l'ensemble des sollicitations émises par les individus ayant intérêt à agir. Ses coordonnées et la procédure à suivre sont détaillées sur le site Internet du SGDSN.



PAROLE D'AGENT

« En tant que référente « informatique et libertés », ma mission est de garantir aux intéressés l'exercice de leur droit en matière de protection des données. Par le biais d'une adresse mail fonctionnelle, je suis chargée de mettre en place un guichet unique permettant de recueillir et de répondre à toutes les demandes afférentes ».

Organigramme



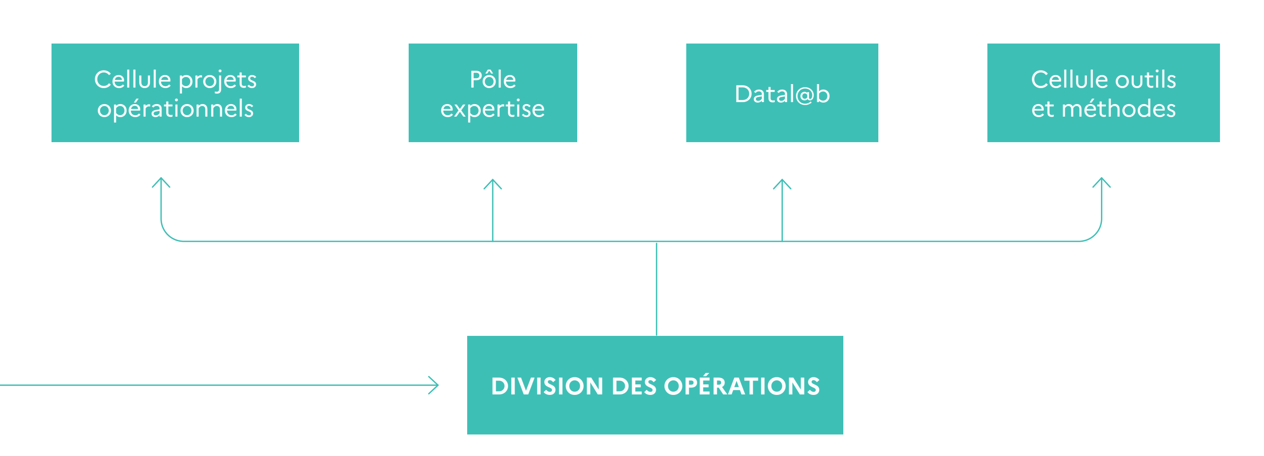


SGDSN → **DIRECTION DE VIGINUM**

Le décret n° 2021-922 du 13 juillet 2021 a doté le secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale de nouvelles attributions en matière de lutte contre les ingérences numériques étrangères. Aux termes du 9° de l'article R-1132-3 du code de la défense, en liaison avec les départements ministériels concernés, le secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale « identifie les opérations impliquant, de manière directe ou indirecte, un État étranger ou une entité non étatique étrangère, et visant à la diffusion artificielle ou automatisée, massive et délibérée, par le biais d'un service de communication au public en ligne, d'allégations ou imputations de faits manifestement inexactes ou trompeuses de nature à porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation. Il anime et coordonne les travaux interministériels en matière de protection contre ces opérations.

En savoir plus : www.sgdsn.gouv.fr

VIGINUM est le service à compétence nationale, placé à la disposition du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, chargé de la vigilance et de la protection contre les ingérences numériques étrangères. Le service est dirigé par un chef de service assisté par un chef de service adjoint.



DIVISION DES OPÉRATIONS

La division des opérations est en charge de détecter des phénomènes inauthentiques affectant le déroulement du débat public numérique et de caractériser ceux qui répondent aux critères de définition d'une ingérence numérique étrangère. Elle rassemble des spécialistes sélectionnés pour leur expertise en recherche et analyse numériques en source ouverte, en *marketing* digital, en réseaux sociaux, en sciences politiques ou géopolitique ou en informatique. Elle comprend notamment un Datal@b rassemblant des experts en sciences de la donnée chargés d'enrichir la boite à outils quantitative mise à la disposition des analystes.

PÔLE COORDINATION ET STRATÉGIE

Le pôle coordination et stratégie anime la coordination interministérielle en matière de lutte contre les manipulations de l'information, accompagne la division des opérations dans l'établissement et l'animation de ses coopérations opérationnelles, organise les relations bilatérales avec les homologues étrangers de VIGINUM, contribue à la définition des positions nationales sur ce thème dans les enceintes multilatérales, participe aux travaux multilatéraux touchant aux activités du service. Il suit les travaux du comité éthique et scientifique placé auprès du SGDSN dont il assure le secrétariat. Il pilote la politique de communication interne et externe du service ainsi que l'expertise juridique liée à l'activité du service. Il apporte son soutien au chef de service dans la mise en place de la démarche stratégique de VIGINUM.

PÔLE SOUTIEN

Conçu pour apporter aux agents de VIGINUM des conditions de travail optimales, le pôle soutien intervient dans les domaines de la gestion des ressources humaines (GRH), des finances, de l'immobilier, de la logistique, des moyens généraux et du secrétariat.



« Une formidable aventure collective »

Gabriel Ferriol,
chef du service VIGINUM

Quels défis VIGINUM devait-il relever durant cette première année ?

Cette première année a été extrêmement riche. Les défis rencontrés par le service ont été nombreux et de multiples natures, à la fois juridiques, méthodologiques, RH ou logistiques, avec des échéances opérationnelles de tout premier plan notamment les grands rendez-vous électoraux du printemps 2022.

Quelles ont été vos priorités pour les relever ?

Nous faisions face à un nombre important de chantiers à conduire dans des délais très contraints. Les risques de se disperser ou de s'épuiser étaient grands. Pour les conjurer, j'ai décidé de mobiliser le service sur quelques priorités simples.

En premier lieu, il était essentiel d'attirer rapidement des talents pour former un noyau dur d'expertise en matière de lutte contre les manipulations de l'information. Avec ces pionniers, nous avons bâti un cadre méthodologique lisible et une organisation flexible pour faire face à la menace informationnelle. Ce dispositif nous a permis de nous adapter ensuite de façon agile, y compris quand nous avons dû faire face à de l'imprévu.

Deuxièmement, pour être compris et acceptés, il nous fallait inscrire notre activité dans un cadre juridique clair et rigoureux. Tout au long de l'automne 2021, sous l'autorité du SGDSN, nous avons travaillé dans ce but en lien avec la CNIL et le Conseil d'État. Ces travaux, qui ont débouché sur le décret du 7 décembre 2021, se sont révélés essentiels pour asseoir notre légitimité et démontrer l'objectivité de notre démarche.

Enfin troisièmement, nous nous sommes installés immédiatement dans une optique de coopération. Collaboration interministérielle, tout d'abord, avec les autres administrations en charge de la lutte contre les manipulations de l'information, sous l'égide du SGDSN. Coopération institutionnelle, ensuite, avec les autorités garantes du bon déroulement des scrutins nationaux. Coopération avec les plateformes aussi, où chacun dans son rôle, nous avons échangé avec pour but commun de protéger le débat public numérique.

Expertise, objectivité, et coopération ont ainsi été les trois maîtres mots de notre action. Ce sont les valeurs que nous portons au quotidien.

Que retenez-vous de cette première année ?

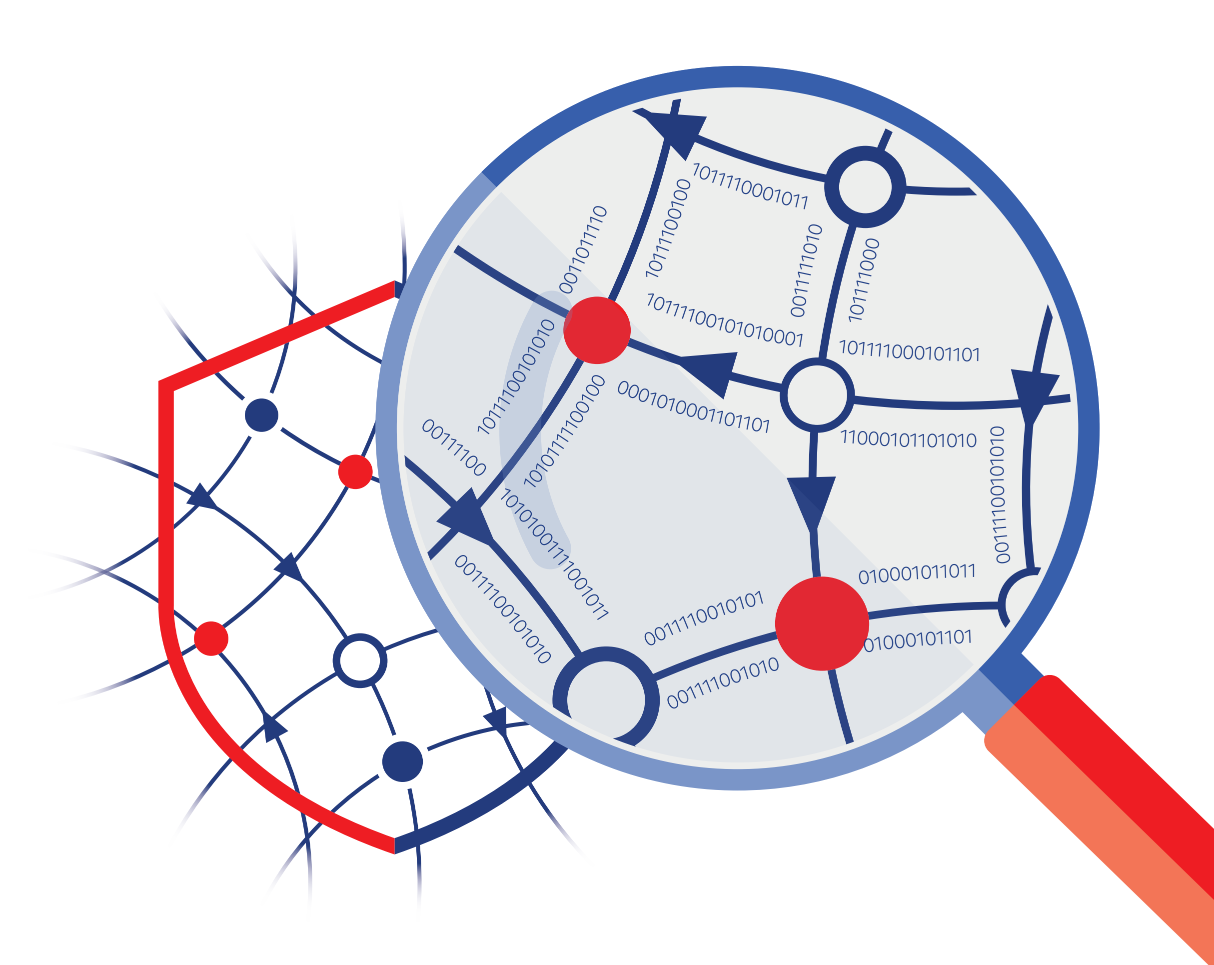
De cette première année, je retiens des images : des moments de satisfaction, de tension, de doute, de joie ou de soulagement. Des souvenirs marquants, comme les week-ends de scrutins électoraux dont nous avons assuré la protection à l'automne 2021 et au printemps 2022.

Cette première année d'existence du service a été une formidable aventure collective. Je suis extrêmement fier du travail accompli par les agents de VIGINUM. La réussite du service est avant tout la leur, collectivement.

Je pense également à tous ceux qui, dans d'autres administrations ou d'autres institutions, nous ont accompagnés ou ont facilité notre action. Dès la création du service, nous avions à cœur de nous insérer dans un écosystème, de nous placer au service des autres, de leur démontrer notre valeur ajoutée. Si nous y sommes parvenus, c'est aussi grâce à l'accueil bienveillant et aux très nombreux soutiens que nous avons reçus.

Et la suite ?

Il reste beaucoup à faire face à une menace qui évolue sans cesse. L'aventure continue…



2
LES OPÉRATIONS

Détecter et caractériser des ingérences numériques étrangères constituent le cœur de métier de VIGINUM. Dès sa première année d'existence, le service a dû répondre à plusieurs échéances opérationnelles majeures.

Détecter et caractériser les ingérences numériques étrangères



Travaux de détection

Les travaux de détection consistent à mettre au jour des phénomènes potentiellement inauthentiques ayant cours sur les plateformes en ligne et qui seraient susceptibles de révéler une ingérence numérique étrangère.

Afin de mettre en évidence ces phénomènes, VIGINUM recherche des marqueurs d'inauthenticité dans le débat public numérique : comptes atypiques, contenus susceptibles d'être inexacts ou trompeurs, comportements aberrants, anormaux ou coordonnés. VIGINUM s'appuie notamment sur des indicateurs mathématiques ou des outils informatiques conçus par les spécialistes en analyse de la donnée de son Datal@b.



Travaux de caractérisation

Les travaux de caractérisation consistent à vérifier si les phénomènes détectés répondent ou non aux critères de définition d'une ingérence numérique étrangère (voir ci-contre). Ils peuvent également viser à apprécier les buts potentiels, les modes opératoires ainsi que les effets réels, supposés ou potentiels, de ces phénomènes.

84
phénomènes potentiellement inauthentiques détectés au 22 juillet 2022.

Comment caractériser une ingérence numérique étrangère ?

Implication d'acteurs(s) étrangers(s) : identifier des marqueurs (techniques, linguistiques, sémantiques, comportementaux) révélant l'étrangéité d'un acteur

Contenu manifestement inexact ou trompeur : mettre en évidence des allégations ou imputations de faits manifestement inexactes ou trompeuses, dont la fausseté peut être démontrée de façon objective

Amplification inauthentique : démontrer que la diffusion des contenus s'opère de manière artificielle ou automatisée, massive et délibérée

Atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation : évaluer le risque d'atteinte aux enjeux touchant au cœur de la souveraineté nationale

PAROLE D'AGENT
« Pour détecter et caractériser des ingérences numériques étrangères, VIGINUM explore les contenus publiquement accessibles en ligne, sur les plateformes, sites web et médias web. Les agents de VIGINUM sont des observateurs du champ informationnel. Nous travaillons en sources ouvertes, sans interagir avec les autres utilisateurs. »

Des opérations **ciblées**

Qu'est-ce qu'une opération ?

Le fonctionnement de VIGINUM repose sur la conduite d'opérations.

Une opération couvre une composante du débat public numérique touchant aux intérêts fondamentaux de la Nation pour laquelle une posture de vigilance est nécessaire face à une menace informationnelle potentielle. Elle peut se rapporter à des événements institutionnels, diplomatiques, économiques, sécuritaires, culturels, sociétaux, planifiés ou imprévus, en lien ou non avec l'actualité, se déroulant en France ou ayant une incidence en France s'ils se déroulent à l'étranger. Par exemple, les principaux scrutins nationaux donnent lieu à l'ouverture d'une opération.

Chaque opération est confiée à une équipe composée d'experts de la division des opérations (DIVOPS), animée par un chef de projet opération (CPO). Cette équipe est spécifiquement constituée pour répondre à la menace, à son contexte, à ses enjeux et son intensité. Elle rassemble diverses expertises spécialisées en recherche et analyse numériques, en science de la donnée et en sciences humaines, sociales ou politiques.

Le chef de projet opération (CPO) pilote les travaux conduits par l'équipe dont il a la charge. Il en coordonne

et supervise la réalisation. Il en vérifie la conformité aux attendus et aux objectifs de l'opération ainsi que la restitution écrite ou orale, selon les standards en vigueur. Durant la durée de l'opération, il a autorité fonctionnelle sur les membres de l'équipe. Il rend compte au chef de la division des opérations.

Le cycle de vie des opérations

Les opérations menées par VIGINUM sont d'une durée limitée dans le temps. Plusieurs opérations peuvent se dérouler en parallèle.

À l'ouverture d'une opération, l'équipe en charge établit le cadre de référence de ses travaux et définit ses missions et ses objectifs. Durant cette phase, les agents de VIGINUM observent le débat public en lien avec le thème de l'opération. Ce temps d'observation permet d'identifier les plateformes numériques pertinentes et les critères techniques utiles pour mener à bien leurs investigations. Ce cadrage initial facilite les activités de détection et de caractérisation qui en découlent.

À la clôture d'une opération, VIGINUM opère systématiquement un retour d'expérience destiné à tirer les enseignements de l'acquis opérationnel, à optimiser les procédés et méthodes du service, à enrichir la connaissance sur les modes opératoires adverses, à améliorer la compréhension de l'environnement informationnel (plateformes, outils, communautés, etc.) et à faciliter le partage des enseignements avec les partenaires du service.



PAROLE D'AGENT

« Le chef de projet opération est celui qui apporte un cadre à l'opération pour que l'équipe puisse comprendre le contexte dans lequel s'inscrit le travail à mener. Il accompagne aussi l'équipe, la guide, la soutient, à l'image d'un chef d'orchestre. »

Une première année **riche en opérations**

Au cours de sa première année d'existence, VIGINUM a consacré la majeure partie de son activité opérationnelle à la protection de grands rendez-vous électoraux, notamment les élections présidentielle et législatives de 2022. Le service s'est également mobilisé pour protéger le débat public numérique en réaction à de grands événements de l'actualité internationale.

Sécuriser les grands rendez-vous électoraux dans le champ informationnel

À l'instar de ce qui a pu être observé lors de précédents scrutins en France ou à l'étranger, les périodes électorales sont des moments particulièrement propices aux ingérences numériques étrangères. Ces manœuvres informationnelles peuvent poursuivre divers objectifs : semer de la confusion, de l'incertitude ou de la méfiance auprès des électeurs, polariser le débat autour de thématiques et d'idées clivantes, alimenter la défiance vis-à-vis des médias traditionnels ou encore discréditer les institutions et le processus électoral lui-même.

Dès le mois de septembre 2021, VIGINUM a suivi le débat public francophone touchant aux élections fédérales allemandes du 26 septembre 2021 dans l'objectif d'améliorer sa connaissance des thématiques pouvant être instrumentalisées lors de scrutins nationaux. En liaison avec les services allemands compétents, les agents du service se sont attachés à en tirer tous les enseignements pertinents pour les échéances nationales à venir, notamment s'agissant des méthodes de détection de phénomènes inauthentiques et d'appréciation de l'intensité de la menace informationnelle en période électorale (acteurs, thématiques et modes opératoires).



À compter du début du mois d'octobre et jusqu'au 12 décembre 2021, VIGINUM a conduit une opération dédiée à la protection du débat public numérique entourant la troisième consultation référendaire sur l'accession à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie. Le caractère sensible de ce scrutin, compte tenu de la position de l'île dans la zone indopacifique et des tensions internationales en cours a nécessité la mise en place d'un dispositif de veille continue destiné à prévenir toute manœuvre informationnelle émanant d'acteurs étrangers.

Quelques mois plus tard, les élections présidentielle et législatives de 2022 ont constitué deux rendez-vous majeurs pour VIGINUM. Du 9 novembre 2021 au 20 juillet 2022, les équipes du service ont successivement mené deux opérations visant à la sécurisation de l'élection présidentielle d'avril 2022 et du scrutin législatif du mois de juin 2022 dans le champ informationnel et numérique.

LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES 2022



Une posture de vigilance renforcée

Dès le mois de novembre 2021, VIGINUM a ouvert une opération dédiée à la détection et la caractérisation d'éventuels phénomènes inauthentiques affectant le bon déroulement du débat public numérique touchant à l'élection présidentielle 2022.

Au cours de ses travaux préparatoires, VIGINUM a réalisé une monographie détaillée de la menace informationnelle en contexte électoral, destinée à identifier les thématiques du débat public les plus vulnérables à des manœuvres informationnelles et à anticiper les principaux modes opératoires adverses.

À compter de la date d'installation de la Commission nationale de contrôle de la campagne électorale en vue de l'élection présidentielle (CNCCEP), le 28 janvier 2022, VIGINUM a couvert tous les temps forts des campagnes présidentielle et législatives (soirées et week-ends de scrutin inclus). Durant cette période, le service a affiné son évaluation de la menace en détectant et en caractérisant des phénomènes inauthentiques susceptibles d'être qualifiés d'ingérences numériques étrangères.

Une organisation adaptée

Au vu de son ampleur inédite, l'opération de protection du débat public numérique touchant au scrutin présidentiel a nécessité un ajustement exceptionnel du fonctionnement et de l'organisation interne du service. Un centre de coordination *ad hoc* a été mis en place, articulé autour de plusieurs pôles dédiés à la protection des candidatures, au suivi des thématiques clés et à l'anticipation des menaces. Une attention toute particulière a été consacrée aux narratifs susceptibles de porter atteinte à la crédibilité de la procédure électorale, avant et après le scrutin. Cette organisation a été prolongée, *mutatis mutandis*, dans le contexte de la tenue des élections législatives 2022.

Des synergies consolidées

VIGINUM a rendu compte aux autorités garantes du bon déroulement de l'élection présidentielle de toute information utile à l'accomplissement de leurs missions[3].

Le Conseil Constitutionnel, la Commission nationale de contrôle de la campagne électorale en vue de l'élection présidentielle (CNCCEP), l'Autorité de Régulation de la Communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) ont ainsi été rendus destinataires de toutes les productions réalisées par le service. Les échanges entre VIGINUM et les institutions garantes se sont ensuite poursuivis dans le cadre du scrutin législatif. A l'issue, afin d'établir son retour d'expérience, VIGINUM a recueilli les observations des autorités garantes du bon déroulement du scrutin afin de les intégrer dans une réflexion générale sur son rôle opérationnel en période électorale.

Durant la période électorale, VIGINUM a également intensifié ses échanges avec les autres administrations dotées de capacités opérationnelles en matière de lutte contre les manipulations de l'information. Par ailleurs, des contacts ont été noués avec les principales plateformes.

QUELQUES CHIFFRES

Au cours de ses opérations de protection du débat public numérique touchant aux élections présidentielle et législatives 2022, VIGINUM a détecté :

60
phénomènes inauthentiques sur les plateformes numériques.

12
ont fait l'objet d'investigations approfondies à des fins de caractérisation.

5
ont finalement été caractérisés comme réunissant les critères de définition d'une ingérence numérique étrangère.

3. Conformément aux dispositions de l'alinéa de l'article 3 du décret n°2021-922 du 13 juillet 2021.



« Protéger le débat public numérique entourant l'élection »

Lieutenant-colonel **Marc-Antoine Brillant,** chef de service adjoint de VIGINUM et responsable de l'opération de sécurisation de l'élection présidentielle 2022

Quel est l'état de la menace en période électorale ?

Depuis le milieu des années 2010, un nombre croissant de pays démocratiques a fait l'objet de campagnes d'ingérence numérique étrangère sur les réseaux et médias sociaux lors d'échéances électorales majeures. L'objectif poursuivi par les acteurs de cette menace informationnelle est de modifier les perceptions pour altérer le comportement de certaines catégories de citoyens, avec pour principale conséquence d'attenter à la sincérité de l'élection ou des conditions de déroulement du scrutin.

En contexte électoral, une ingérence numérique étrangère peut viser, soit à promouvoir ou dénigrer un candidat ou un parti, soit à polariser le débat sur certaines thématiques, soit à alimenter la méfiance à l'égard des médias traditionnels ou bien encore à discréditer les institutions et le processus électoral lui-même.

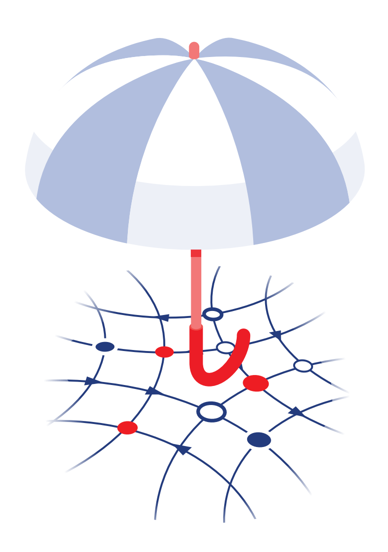
Dès le mois de novembre 2021, nous nous sommes concentrés sur l'analyse de la menace, avec pour premier enjeu la connaissance approfondie des différents modes opératoires qui ont pu être documentés lors des scrutins à l'étranger, notamment l'usurpation d'identité, la fuite délibérée de données, l'amplification de narratifs négatifs, la sous-traitance *via* le recours à des structures privées ou à des communautés actives sur les plateformes pour conduire une ingérence numérique étrangère et le ciblage d'une audience restreinte mais extrêmement active en termes d'engagement en ligne.

Avez-vous un exemple concret d'ingérence numérique étrangère caractérisée durant la campagne électorale de l'élection présidentielle ?

Lors de l'élection présidentielle de 2020 aux États-Unis, plusieurs courants activistes nord-américains ont accusé la société canadienne « *Dominion Voting System* » d'avoir participé à une fraude électorale orchestrée au détriment du président sortant Donald Trump.

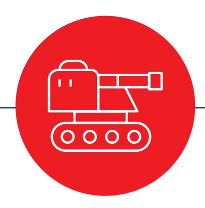
Entre le 9 et 20 mars 2022, VIGINUM a constaté la propagation rapide, sur plusieurs plateformes de réseaux sociaux, de contenus (écrits, images, vidéos) manifestement inexacts ou trompeurs évoquant un supposé recours, par le gouvernement français, à des machines à voter de la société canadienne, dans le but d'orchestrer une fraude à l'élection présidentielle. Avant que cette manœuvre informationnelle ne prenne de l'ampleur, les services du ministère de l'Intérieur ainsi que plusieurs médias ont très rapidement démenti cette information mensongère.

PROTÉGER LE DÉBAT PUBLIC NUMÉRIQUE À LA LUMIÈRE DE L'ACTUALITÉ



VIGINUM a pour mission de protéger l'ensemble des thématiques du débat public numérique qui touchent aux intérêts fondamentaux de la Nation. Ce périmètre ne se limite pas aux seuls scrutins électoraux d'ampleur et embrasse un large spectre d'intérêts : intégrité du territoire et défense nationale, politique étrangère, exécution des engagements européens et internationaux de la France, intérêts économiques, industriels et scientifiques majeurs, etc.

Durant sa première année d'activité, VIGINUM a ainsi conduit de nombreuses opérations afin de sécuriser le débat public numérique touchant à divers évènements d'actualité nationale ou internationale susceptibles d'être instrumentalisés par des acteurs étrangers malveillants, tels que la guerre en Ukraine ou l'action de la France au Sahel.





LA GUERRE EN UKRAINE

Qu'il s'agisse de convaincre l'opinion publique de la légitimité d'une intervention ou encore de contrer l'influence réelle ou supposée de l'adversaire, la manœuvre informationnelle s'est imposée comme une composante à part entière de la manœuvre militaire.

Compte-tenu de son engagement diplomatique sur le dossier ukrainien et de la présidence française du Conseil de l'Union européenne durant le premier semestre 2022, la France est apparue comme une cible privilégiée pour d'éventuelles campagnes informationnelles orchestrées par des acteurs étrangers dans le contexte du conflit en Ukraine.

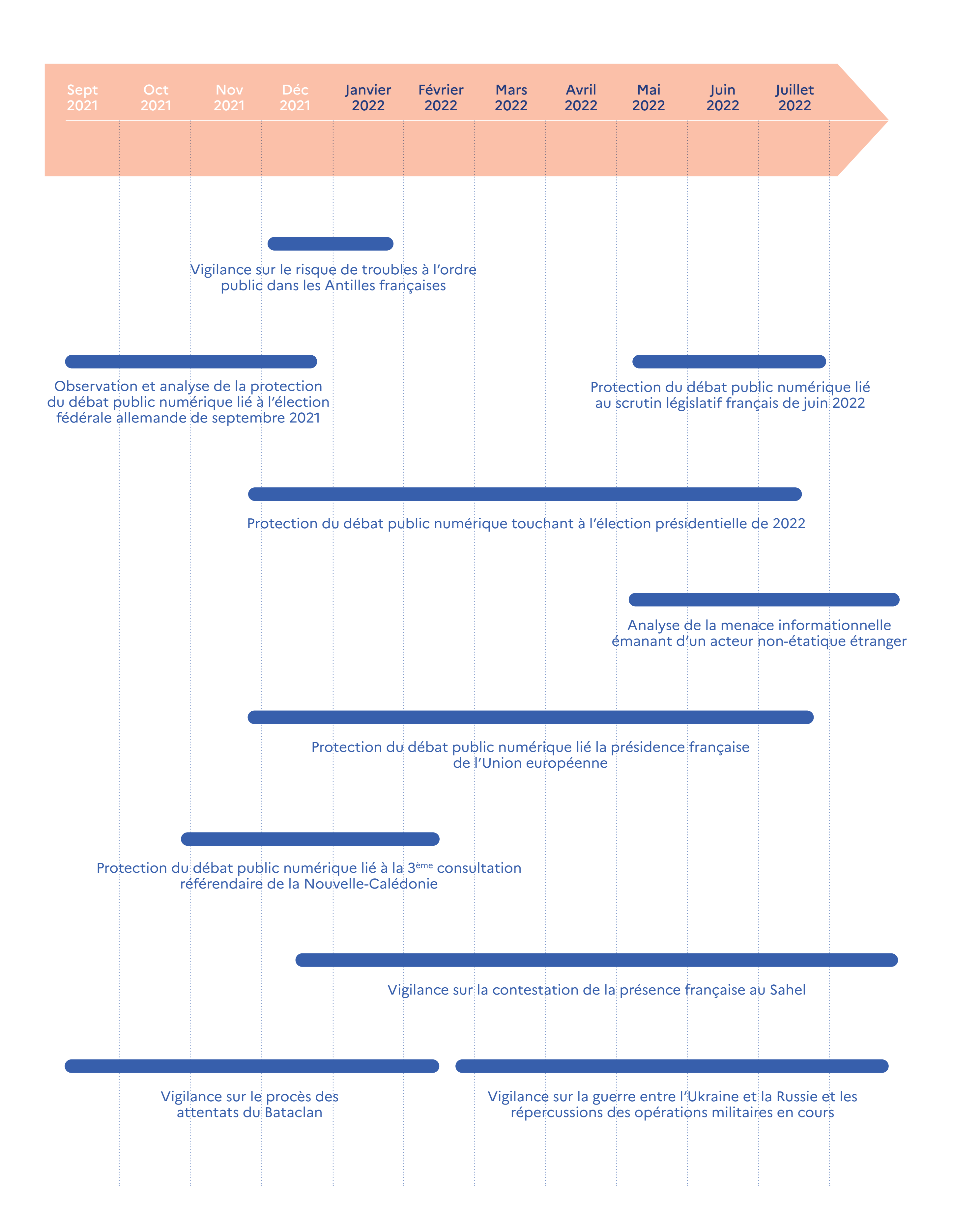
Dès le premier jour du conflit militaire, VIGINUM a donc ouvert une opération spécifique dédiée à la protection du débat public numérique touchant à la guerre en Ukraine afin d'être en mesure de détecter et de caractériser toute manœuvre informationnelle visant à décrédibiliser, délégitimer, déstabiliser ou dénigrer des institutions et/ou des intérêts français.

L'ENGAGEMENT MILITAIRE FRANÇAIS AU SAHEL

Durant la période 2021-2022, les relations franco-maliennes ont connu une forte dégradation, notamment marquée par l'annonce de la réarticulation de la force Barkhane, par la suspension des chaînes France 24 et RFI au Mali ou encore par l'expulsion de l'ambassadeur de France à Bamako.

Alors que le groupe paramilitaire Wagner s'est déployé au Mali depuis la fin de l'année 2021, cette dégradation a créé un terrain fertile aux campagnes numériques de manipulation informationnelle pouvant viser la France. Aussi, en étroite collaboration avec les instances de coopération interministérielle en matière de lutte contre les manipulations de l'information, VIGINUM a lancé une opération visant à la protection du débat public numérique entourant l'action de la France au Sahel.

FRISE DES OPÉRATIONS ANNÉE#1





« Une organisation collaborative et agile »

David Robert,

chef de la division des opérations

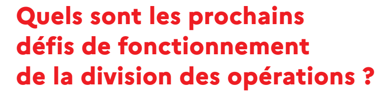
Durant sa première année d'existence, comment s'est organisée la division des opérations ?

Quand VIGINUM a été créé, la division des opérations avait pour principal objectif d'être en mesure de constituer rapidement des équipes pluridisciplinaires opérationnelles quelle que soit la thématique des opérations.

Pour atteindre cet objectif, nous avons choisi de faire fonctionner la division des opérations suivant une organisation agile au sein de laquelle les ressources et les agents ne sont pas individuellement affectés, de façon rigide, à des activités prédéterminées, à des zones géographiques ou des thématiques spécifiques.

La division des opérations de VIGINUM forme, au contraire, un collectif de travail modulable composé d'analystes aux compétences très pointues et complémentaires (spécialistes en investigation et analyse numériques, en *marketing* digital, en sciences politiques et géopolitique, experts en sciences de la donnée, en informatique, etc.). Cette approche a permis à VIGINUM de couvrir plusieurs opérations en parallèle et de réagir rapidement à l'actualité nationale et, surtout, internationale.

En travaillant ensemble, les agents se nourrissent des méthodes des uns et des autres, font émerger des débats d'idées et développent de nouveaux moyens de détection des ingérences numériques étrangères. Autrement dit, ils s'inspirent mutuellement et continuent de développer leurs compétences.



Quels sont les prochains défis de fonctionnement de la division des opérations ?

Nous avons initié plusieurs chantiers de structuration que nous allons poursuivre, parmi lesquels figure l'accueil de nouveaux arrivants, en apportant une attention particulière à leur intégration. Nous continuerons aussi de développer les synergies entre nos talents du pôle expertise et du Datal@b notamment pour répondre efficacement aux exigences opérationnelles. Nous nous attacherons également à formaliser nos procédures techniques et opérationnelles, ainsi qu'à capitaliser nos connaissances, professionnaliser et à pérenniser notre savoir-faire.





3

LES ÉQUIPES

La réalisation des missions de VIGINUM repose avant tout sur l'expertise de son collectif de travail ainsi que sur l'engagement individuel de ses agents.

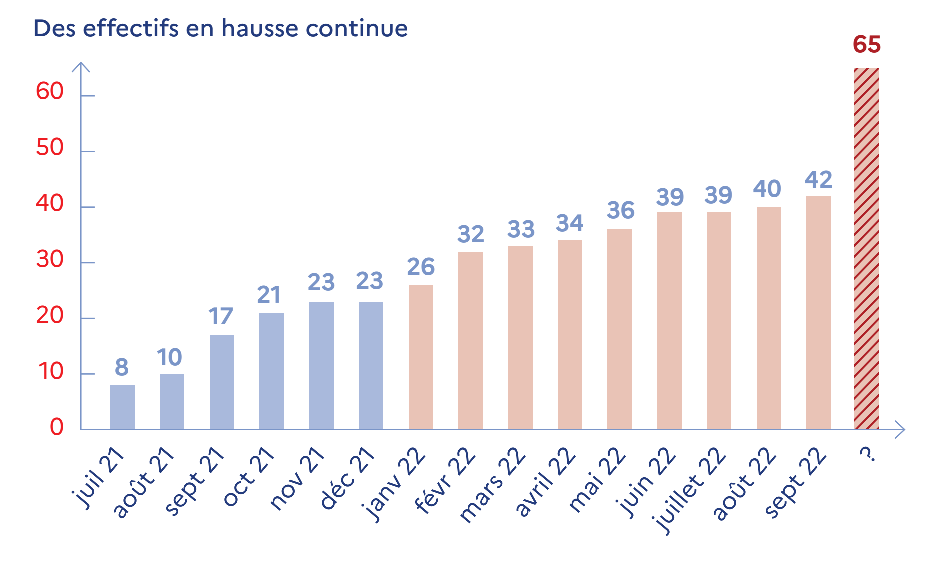
La montée en puissance de VIGINUM

Une première année riche en recrutements

Pour un service à compétence nationale en construction tel que VIGINUM, le recrutement constitue un enjeu majeur dans la première année de fonctionnement. Du 13 juillet 2021 au 30 septembre 2022, plus d'une quarantaine d'agents a rejoint VIGINUM. La stratégie de recrutement de VIGINUM visait à bâtir un collectif de travail rassemblant l'ensemble des compétences indispensables au bon fonctionnement du service : spécialistes en investigation et analyse numériques (OSINT), professionnels du web et du marketing digital, experts en science de la donnée, ingénieurs en systèmes d'information, spécialistes en sciences politiques et géopolitique, personnels des fonctions supports, cadres dirigeants et opérationnels.

Au plan statutaire, le collectif de travail de VIGINUM réunit des fonctionnaires des services de la Première ministre, des agents publics titulaires d'autres ministères mis à disposition du service ainsi que de nombreux agents contractuels.

Pour continuer d'attirer les meilleurs talents dans un contexte de profusion des métiers du numérique, VIGINUM poursuit activement sa campagne de recrutement. Au 30 septembre 2022, le service a accompli les deux-tiers de sa trajectoire de montée en puissance. À terme, 65 agents devraient travailler pour VIGINUM.



Formation et accompagnement

Pour optimiser la performance de son collectif de travail et remplir au mieux ses missions, VIGINUM alloue des moyens importants à l'accompagnement des parcours professionnels de ses agents, notamment grâce à la formation.

Dès sa première année d'existence, VIGINUM a ainsi bâti un programme pour développer et accroître les compétences de ses agents ainsi que pour valoriser leurs potentiels et leurs expertises. Ce programme décline des formations, organisées tant en interne que par des prestataires extérieurs, permettant de couvrir un large champ de compétences et d'outils : outils de veille, outils et méthodes d'investigation OSINT, formation cartographie, apprentissage de langages de programmation, formation en langues étrangères, etc.

Comme le résume le chef du pôle expertise *« en s'appuyant sur les besoins des opérations mais également sur une vision à plus long terme, nous devons comprendre et anticiper les besoins de formation des équipes. Aujourd'hui, l'objectif du service est de prolonger l'effort de formation en impliquant activement les agents dans la définition de leurs parcours professionnels. Notre volonté est de placer la gestion de la compétence au cœur de notre fonctionnement. »*



42 agents

72% des agents dédiés aux opérations



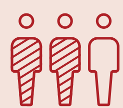
60% de femmes



34 ans d'âge moyen



90% de postes de catégorie A



2/3 d'agents contractuels de droit public

Chiffres au 30 septembre 2022.



« Le recrutement, un enjeu majeur »

Ludivine Le Douarin,

référente RH/ recrutement

Qu'est ce qui fait aujourd'hui la force de VIGINUM ?

La réalisation des missions de VIGINUM repose sur un collectif d'experts pluridisciplinaires constitué de spécialistes en investigation et analyse numériques (OSINT), en *marketing* digital, en science de la donnée en informatique, en sciences politiques et en géopolitique. Ce collectif est chargé de l'activité de détection et de caractérisation des ingérences numériques étrangères. En soutien, les pôles des fonctions supports de VIGINUM regroupent des agents aux compétences diverses (RH, juridique, conformité, communication, coordination, etc.).

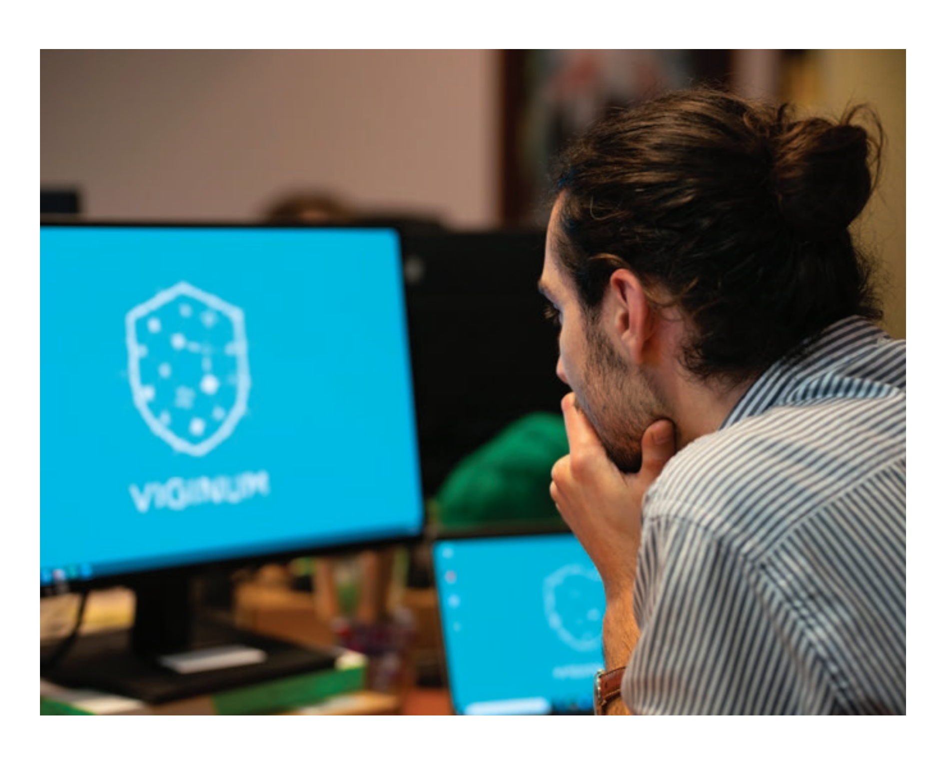
Issus du privé ou du public, jeunes diplômés ou expérimentés, nos agents ont des parcours et des savoir-faire très différents mais complémentaires, qu'ils enrichissent au quotidien grâce au partage de connaissances et à l'apprentissage réciproque. C'est la réunion de ses profils et de ses expertises qui fait la force du service et la valeur ajoutée de VIGINUM.

Quels ont été les profils les plus recherchés au cours de cette première année d'existence ?

Depuis un an, l'effort de recrutement de VIGINUM s'est concentré sur la montée en puissance de la division des opérations, cœur du réacteur opérationnel de VIGINUM. L'objectif était de développer le pôle expertise et le Datal@b composés d'analystes et de data scientists.

Pour faire connaitre et valoriser nos métiers et notre environnement de travail, nous avons ouvert nos portes au média de recrutement *Welcome to the Jungle*. Nous sommes également présents sur *LinkedIn* et y publions régulièrement nos offres d'emploi et nos actualités. En complément, certains agents du service se déplacent dans les écoles et les centres de formation pour aller à la rencontre de futurs candidats.

Enfin, fort de ses échanges avec ses partenaires régaliens, VIGINUM s'applique à développer une politique de recrutement agile qui puisse susciter des vocations et des mobilités interministérielles en accueillant notamment des agents mis à disposition.



Environnement de travail et **cohésion**

Environnement de travail

À compter de son installation dans ses locaux parisiens au mois de juillet 2021, VIGINUM s'est attaché à promouvoir un environnement de travail agréable et collaboratif tout en dotant ses agents des moyens et des outils nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Cohésion

Afin de renforcer le sentiment d'appartenance et la cohésion des équipes, une attention particulière a été portée au parcours d'intégration des agents ainsi qu'à leur bien-être au travail. Un baromètre du bien-être au travail a été conçu sous forme de questionnaire soumis aux agents tous les semestres.

Dans cette même perspective, VIGINUM favorise, par sa communication interne, la bonne circulation de l'information et le partage de connaissance.

Budget

VIGINUM est un service à compétence nationale rattaché au secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale, au sein des services de la Première ministre. Les crédits mobilisés pour la rémunération de ses agents, la couverture de ses frais de fonctionnement et la conduite de ses opérations d'investissement sont abrités par le programme budgétaire 129 *Coordination du travail gouvernemental*, au sein de la mission *Direction de l'action du Gouvernement*. Ils sont gérés par le service de l'administration générale (SAG) du SGDSN.

Identité visuelle

La conception et la matérialisation de l'identité visuelle de VIGINUM ont été des chantiers essentiels durant la première année d'existence du service afin de fédérer le collectif de travail et de donner du sens à son action. Pour les mener à bien, le service a fait appel à une professionnelle du design. VIGINUM dispose ainsi d'une identité visuelle qui lui est propre, dans le respect des orientations fixées par la marque de l'État.

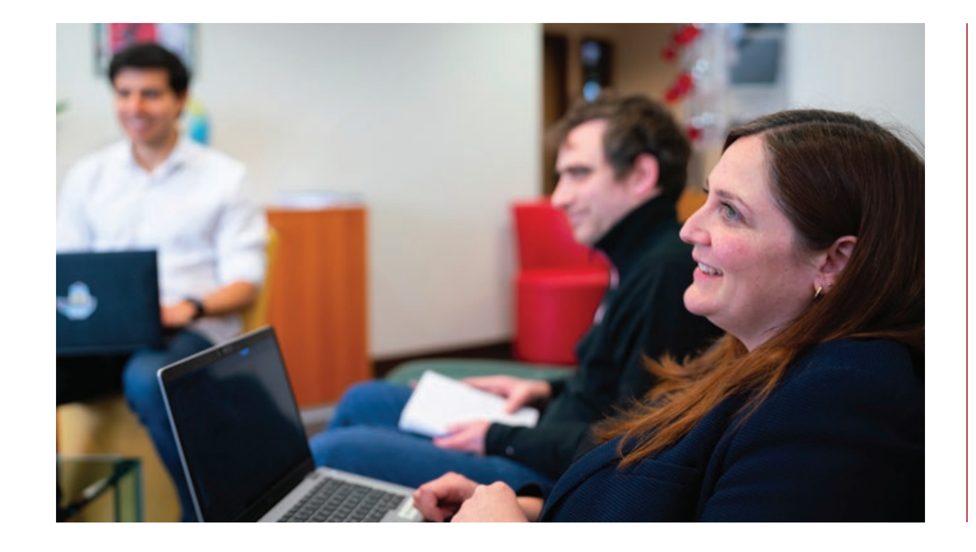
Le logo de VIGINUM décodé

L'enjeu a été de symboliser avec modernité les missions de VIGINUM tout en marquant la dimension régalienne de son activité.



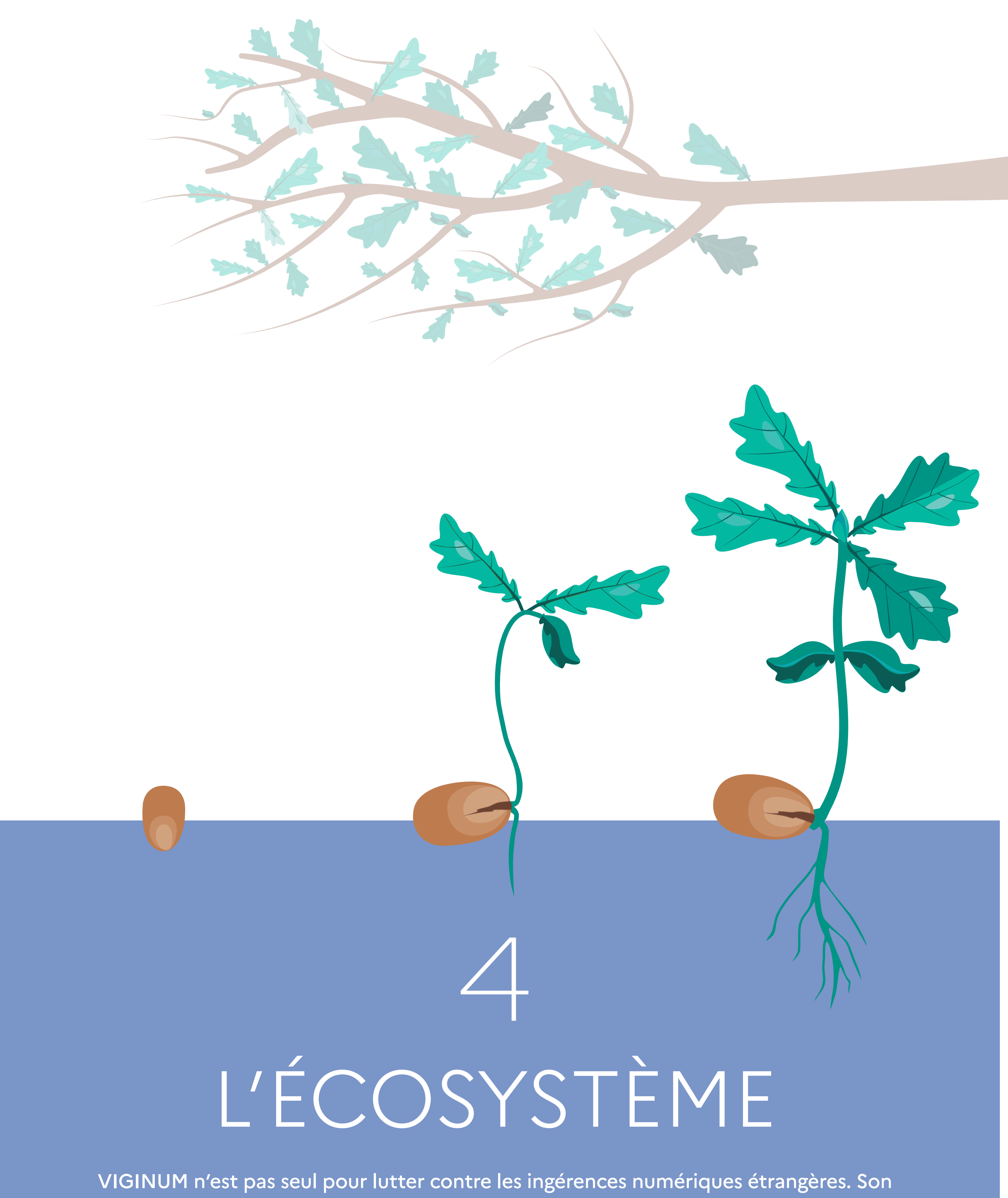
Plusieurs symboles ont été privilégiés :
- la France stylisée pour délimiter le périmètre de l'activité du service ;
- les couleurs (le bleu, le blanc et le rouge) pour souligner le caractère régalien de la mission ;
- le bouclier pour incarner la protection ;
- les réseaux et les dynamiques de propagation sur le territoire national depuis l'étranger pour symboliser la menace informationnelle exogène ;
- la signature, « Vigilance et protection contre les ingérences numériques étrangères » pour veiller à la clarté et à la lisibilité des missions du service.

La charte graphique de VIGINUM définit les conditions d'utilisation du logo et encadre la forme de toutes les productions du service.



1er ANNIVERSAIRE DE VIGINUM

Il y a des événements qui restent dans la mémoire d'un service. En juillet 2022, VIGINUM a fêté le premier anniversaire de sa création. Pour l'occasion et afin de célébrer collectivement les résultats obtenus en matière de sécurisation électorale, le service a invité ses partenaires interministériels à partager un moment d'échange et de convivialité.



4

L'ÉCOSYSTÈME

VIGINUM n'est pas seul pour lutter contre les ingérences numériques étrangères. Son action s'inscrit dans celle d'un écosystème national et international plus global œuvrant à la lutte contre les manipulations de l'information. Au sein de cet écosystème, VIGINUM se trouve en interaction permanente avec l'ensemble des acteurs qui contribuent, chacun dans leur champ, à répondre aux nombreux défis posés par la menace informationnelle. Ainsi, le service travaille en lien étroit avec les autres administrations françaises contribuant à la lutte contre les manipulations de l'information. Il entretient des relations suivies avec certaines autorités indépendantes, telles que l'ARCOM. Il développe des relations avec des partenaires étrangers et ambitionne également de nouer des contacts réguliers avec des spécialistes de la sphère académique.

Une **indispensable** coordination interministérielle

Dans le cadre de son activité opérationnelle, VIGINUM travaille en lien étroit avec les autres administrations contribuant à la lutte contre les manipulations de l'information : administrations de la Première ministre, services diplomatiques, directions du ministère de l'Intérieur, entités du ministère des Armées, etc.

Plusieurs réseaux de coopération ont ainsi été créés pour assurer un échange fluide et réactif d'informations, une coordination au niveau technique ainsi qu'une approche cohérente face à la menace informationnelle. Ils s'établissent à différents niveaux :

Au niveau technique : animé par VIGINUM, le réseau Veille, Détection, Caractérisation et Proposition (VDC-P) rassemble les administrations dotées de capacités techniques en matière de lutte contre les manipulations de l'information. Les échanges sont d'ordre opérationnels, techniques ou méthodologiques.

Au niveau opérationnel : présidé par le SGDSN, le comité opérationnel de lutte contre les manipulations de l'information (COLMI) réunit la direction des services disposant de capacités opérationnelles ainsi que leurs autorités de rattachement et les représentants des cabinets ministériels concernés. Le comité est notamment chargé de formuler des orientations de travail en matière de lutte contre les manipulations de l'information ainsi que des propositions de réponse, à l'attention des hautes autorités face à d'éventuelles ingérences numériques étrangères caractérisées. VIGINUM met en œuvre les orientations de travail fixées par le COLMI et anime les travaux du réseau VDC-P en conséquence.

Au-delà de ces réseaux interministériels techniques et opérationnels, VIGINUM entretient des partenariats avec d'autres administrations. Au mois de mai 2022, VIGINUM a ainsi signé une convention avec le Pôle d'expertise de la régulation numérique (PEReN), service à compétence nationale mettant son expertise en science des données à disposition de l'ensemble des administrations d'État sur les sujets de régulation des plateformes numériques. Cette convention définit les modalités d'assistance apportée par le PEReN à VIGINUM sur la conception d'outils et d'études utiles aux missions du service.



Claire Benoit,

cheffe du pôle coordination et stratégie de VIGINUM

Quels ont été les interlocuteurs privilégiés pendant cette première année d'activité du service ?

La menace informationnelle est protéiforme. Elle peut être appréhendée sous différents angles : opérationnel, politique, géopolitique, scientifique ou juridique. Pour faire face aux enjeux que le service se devait de relever durant cette première année de construction, VIGINUM a orienté ses relations extérieures vers le soutien à l'activité opérationnelle.

La priorité affichée a été de développer et d'animer une coopération technique et opérationnelle interministérielle impliquant l'ensemble des administrations en charge de la lutte contre les manipulations de l'information. En effet, alors que VIGINUM travaille exclusivement sur des données publiquement accessibles, d'autres services de l'État disposent de moyens complémentaires pour enrichir l'analyse des phénomènes à risque. La coopération interministérielle s'avère indispensable pour mieux prévenir la menace et y répondre efficacement.

Parallèlement, dans le cadre de la sécurisation de l'élection présidentielle, le service a établi des échanges avec les principales plateformes numériques qui ont accueilli favorablement sa création. VIGINUM a également été à la rencontre d'acteurs européens et internationaux afin de bénéficier de retours d'expériences opérationnels.

Quelle est selon vous l'approche à adopter pour lutter efficacement contre les campagnes numériques de manipulation de l'information ?

Seule une approche globale permettra de lutter efficacement contre les campagnes numériques de manipulation de l'information. C'est pourquoi, VIGINUM souhaite intensifier ses relations avec les acteurs de son écosystème. Le service s'est ainsi fixé comme objectif prioritaire de développer dans les mois à venir ses relations avec la sphère académique.

Une coopération européenne et internationale **à encourager**



Nombreux sont les États et les organisations internationales soucieux de mieux se protéger face aux campagnes numériques de manipulation de l'information. À l'heure où la menace informationnelle se globalise, une étroite coopération européenne et internationale s'avère plus que jamais nécessaire.

En coordination avec le SGDSN et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, VIGINUM a établi de premiers contacts bilatéraux avec plusieurs de ses homologues étrangers, en Europe ou dans les démocraties régulièrement visées par les manipulations de l'information. Les États les plus directement exposés à la menace ou qui disposent d'une expertise en la matière ont été priorisés. Le service a ainsi pu bénéficier de plusieurs retours d'expériences opérationnels et comparer l'approche française avec celles d'autres pays. À l'occasion des élections fédérales allemandes du 26 septembre 2021, VIGINUM a mis en place une collaboration avec les services allemands en charge du suivi et de la protection du scrutin fédéral. Une démarche opérationnelle conjointe a été initiée avec pour double objectif de suivre le débat public francophone relatif au scrutin et de préparer la France à quelques mois d'échéances électorales majeures.

De manière générale, les acteurs internationaux avec lesquels VIGINUM a échangé ont manifesté un vif intérêt pour la création du service. Ils se sont particulièrement intéressés au cadre juridique et éthique mis en place pour encadrer et suivre son fonctionnement. Les échanges ont aussi porté sur des sujets d'intérêt commun tels que la sécurisation des processus électoraux ou le partage de bonnes pratiques.

En coordination avec le SGDSN et les ministères concernés, VIGINUM concourt par ailleurs à la définition des positions nationales sur la lutte contre les manipulations de l'information dans les enceintes multilatérales. VIGINUM contribue aux réflexions de divers groupes de travail internationaux traitant de la lutte contre la désinformation mis en place par le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) ainsi que ceux du groupe horizontal *« Renforcement de la résilience et lutte contre les menaces hybrides »* rattaché au Conseil de l'Union européenne.

De la même manière, VIGINUM a, dès sa première année d'activité, participé à des ateliers techniques internationaux en matière de lutte contre les manipulations de l'information. Ces ateliers ont permis aux agents de VIGINUM d'échanger avec leurs homologues sur des problématiques opérationnelles communes, de confronter les méthodologies et de partager de bonnes pratiques. Le service suit à ce titre les travaux de l'initiative G7 *Rapid Response Mechanism* (mise sur pied par la présidence canadienne du G7 en 2018) qui œuvre en faveur de l'identification de mesures et de bonnes pratiques contre la désinformation étrangère.



Lutz Güllner,

chef de la StratCom du Service européen pour l'action extérieure

« Avec la création de VIGINUM, la France a montré la voie à suivre avec une structure dédiée pour traiter les manipulations de l'information et l'ingérence numérique étrangère comme un enjeu sécuritaire. Au niveau européen, nous sommes ravis de compter sur cette structure jumelle pour explorer les pistes de coopération qui s'offrent à nous. »

Des interactions avec les **plateformes**

Au-delà des acteurs publics, la bonne réalisation des missions de VIGINUM implique de développer des contacts avec des acteurs privés tels que les plateformes numériques. Ces dernières occupent en effet une place centrale dans l'écosystème de lutte contre les manipulations de l'information. Durant sa première année d'activité, le service a ainsi tissé des liens avec les principales plateformes numériques qui ont accueilli favorablement sa création. Les échanges ont principalement porté sur les enjeux opérationnels relatifs à la sécurisation de l'élection présidentielle.

Au-delà des plateformes, VIGINUM entretient des contacts avec les acteurs industriels dont les technologies sont susceptibles de contribuer positivement à la réalisation de ses missions.



Des collaborations à bâtir avec la **sphère académique**

La problématique des manipulations de l'information mobilise actuellement de nombreux travaux académiques et scientifiques, menés par une communauté d'acteurs pluridisciplinaire (universités, écoles spécialisées, centres d'études spécialisées, centres de recherches, laboratoires de recherche, mais aussi des fondations, voire des *think-tank*) et fortement engagée. Pour un service technique tel que VIGINUM, le dialogue avec ces acteurs est essentiel pour forger les concepts, appréhender les phénomènes ou former les experts.



C'est pourquoi, le service s'inscrit dans une logique de collaboration active avec le monde académique dont l'apport est fondamental.

Le 26 novembre 2021, VIGINUM est par exemple intervenu au « *Forum national Sciences, recherche et société* » organisé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Cet événement a été l'occasion de rencontrer des chercheurs et d'échanger collectivement sur les enjeux de la lutte contre les manipulations de l'information.

Après ces premiers contacts, VIGINUM ambitionne dans les prochains mois de développer les liens avec divers acteurs de la sphère académique. Plus globalement, VIGINUM demeure attentif aux débats académiques et aux initiatives de la société civile impliquée dans la réflexion globale sur la lutte contre les manipulations de l'information.



Édité par **VIGINUM**,
service de vigilance et de protection
contre les ingérences numériques étrangères

Directeur de la publication : Gabriel Ferriol
Gestion de projet : Laura B
Coordination éditoriale et rédaction : Laura B
Coordination graphique : Clémence Picart
Conception et réalisation : Marion Raffaitin |
www.marionraffaitin.com
Crédits photos : Patrick Gaillardin / SGDSN
Illustrations : Marion Raffaitin
Impression : SGDSN

À PROPOS DE VIGINUM

Créé le 13 juillet 2021 et rattaché au SGDSN, VIGINUM est chargé de la vigilance et de la protection contre les ingérences numériques étrangères. Ce service technique et opérationnel de l'État a pour mission de détecter et caractériser les campagnes numériques de manipulation de l'information, impliquant des acteurs étrangers et visant à nuire à la France et à ses intérêts fondamentaux.

www.sgdsn.gouv.fr/viginum



